

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION

La réservation est considérée comme confirmée lorsque le contrat nous est retourné signé.

## 2. CONFIRMATION DU NOMBRE DE PERSONNES

Le nombre de personnes définitif doit être confirmé par écrit au plus tard 48 heures ouvrables avant le début du séminaire. Passé ce délai, le nombre initial de participants sera pris en compte pour la facturation.

## 3. CONDITIONS D'ANNULATION

Les annulations se font impérativement par écrit : email ou courrier. En cas d'annulation de votre part, une somme sur le montant total de la réservation vous sera facturée selon le barème suivant :

Séminaires :

- Jusqu'à 30 jours avant le début du séminaire : sans frais
- De 29 à 15 jours avant le début du séminaire : 50% de l'arrangement prévu
- De 0 à 14 jours avant le début du séminaire : 100% de l'arrangement prévu

Chambres :

- Plus de 9 jours à l'avance : sans frais
- De 1 et 9 jours : 50% du prix de la chambre
- Le jour même : 100% du prix de la chambre

Veillez faire parvenir à Crêt-Bérard la liste des hôtes et participants qui logeront sur place au plus tard 72 heures avant le début de la manifestation.

#### 4. FACTURATION

La facture, payable à 10 jours, sera adressée à la société ou à la personne qui a confirmé la réservation. Au cas où les participants doivent payer l'arrangement, la société qui a effectué la réservation se portera garante en cas d'absence d'un participant confirmé. Chaque participant doit payer ses extras à la fin de son séjour.

#### 5. PRIX ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- a. Les prix : résultent des confirmations de réservations. Les prix sont calculés en francs suisses et incluent les différentes taxes. Les prix peuvent être modifiés, dans le cas où le client souhaite ultérieurement des changements concernant les chambres réservées, les salles de séminaire choisies, les prestations ou les durées de séjour.
- b. Garantie : dans le cadre de la réservation, Crêt-Bérard se réserve le droit de demander des avances en partie ou en totalité. Crêt-Bérard peut également demander une carte de crédit comme garantie à la place d'un acompte. Le client s'engage à régler tous les coûts de l'hébergement lors de son départ.

## 6. SÉCURITÉ

Crêt-Bérard se réserve le droit d'exiger le recours à une entreprise répondant aux obligations en la matière selon le type de manifestation, à la charge de l'organisateur. Tout matériel technique fourni par l'organisateur ou toute prestation organisée par ses soins devra être annoncée auprès de notre réception. Ces éléments devront être conformes à la loi et respecter les normes et usages en vigueur.

## 7. DÉGÂTS ET VOLS

Notre établissement décline toute responsabilité en cas de vol d'objets appartenant aux clients. Le client (personne physique ou personne morale) demeure seul et entièrement responsable pour toutes dégradations, ou dommages causés par lui ou par un de ses participants. Tous frais occasionnés découlant d'une réparation, d'un remplacement ou d'un entretien spécialisé seront automatiquement facturés au client.

La maison décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage pour des pièces de vêtements ou accessoires déposés dans un vestiaire non-gardé ou laissés sans surveillance dans l'établissement.

## 8. PARKING

Nous disposons d'un grand parking extérieur. Celui-ci n'est pas surveillé et l'établissement ne peut être considéré comme responsable en cas de vol ou dommage occasionné à un véhicule y stationnant.

## 9. DIVERS

- Les chiens ne sont pas admis au restaurant. À l'extérieur, les chiens doivent être tenus en laisse.
- Toutes nos chambres et locaux sont des zones « non-fumeur ».
- Notre propriété et nos installations présentent des dangers particuliers (parcs et jardins, terrasses, dénivelés, murs en pierre...) en conséquence de quoi les enfants doivent impérativement être sous la surveillance et la responsabilité permanente d'un adulte. Nous déclinons toute responsabilité concernant un quelconque dommage ou accident.

## 10. FOR JURIDIQUE

La juridiction compétente se trouve à Vevey.

## 11. APPROBATION ET SIGNATURE

La personne qui signe un contrat atteste avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte, ainsi que les termes de la réservation, soit en son nom, soit au nom de la société qui a réservé.

Document mis à jour le 20 février 2018